



EXAMEN EUROPEEN DE QUALIFICATION 2009

EPREUVE D - PARTIE II

Cette épreuve contient :

- * Lettre du client suivie de cinq (5) questions 2009/DII/f/1 - 5
- * Annexe : Calendrier pour 2007, 2008 et 2009 avec indication des dates auxquelles l'un au moins des bureaux de réception de l'OEB ne sera pas ouvert pour recevoir le dépôt des pièces 2009/DII/f/6 - 8

40% des points constituant la note pour l'épreuve D sont consacrés à la partie I et 60% à la partie II

Vous recevez aujourd'hui, le 3 mars 2009, un fax envoyé par Angelica Gigas, propriétaire de Silybum Horticultural Limited, fournisseur britannique d'articles de jardinage.

"Mon entreprise doit être conseillée de toute urgence et souhaite vous désigner comme notre conseil en propriété industrielle. J'aimerais vous rencontrer la semaine prochaine afin de discuter du portefeuille de brevets de ma société, mais, dans l'intervalle, je vous prie de bien vouloir examiner la situation suivante.

Les dégâts causés aux plantes par les escargots et leurs alliés sans coquilles, les limaces, posent un sérieux problème et sont une plaie pour les amateurs de jardinage. On sait depuis de nombreuses années que limaces et escargots évitent le contact avec le cuivre métallique, et, pour les repousser, des bandes de cuivre sont généralement placées autour des plantes, ou fixées sur le bord des pots.

Iris Stylosa, notre directrice technique, et moi-même nous sommes rendu compte qu'un effet comparable à l'utilisation de cuivre métallique pourrait être obtenu en appliquant sur la surface d'un pot des composés de longue durée contenant du cuivre. Nous avons constaté, au cours d'essais, que les escargines [une catégorie très connue de composés organo-cuivre (composés organiques contenant du cuivre)] et le slugbanite [un minéral de cuivre inorganique connu] non seulement avaient une action répulsive sur les limaces et escargots, mais les tuaient également. J'ai suggéré d'utiliser les escargines, et Iris a proposé d'utiliser le slugbanite, mais il s'est avéré à notre grande surprise que les escargines et le slugbanite combinés produisaient un effet plus puissant que séparément, en tuant presque instantanément limaces et escargots.

Nous avons aussi découvert qu'il valait mieux appliquer ces substances non pas sur le bord du pot, mais à une certaine distance de la base du pot, à un niveau compris entre environ un quart et trois quarts de la hauteur du pot, les substances étant appliquées sur une ou plusieurs bandes ne dépassant pas quelques millimètres de largeur. Nous avons remarqué qu'un mélange d'escargines et/ou de slugbanite avec des appâts connus pour escargots et limaces (par exemple de la bière) et un adhésif constituaient une composition adéquate pour recouvrir les pots.

Nous avons déposé une demande de brevet britannique 07 99999.9 (GB1) dans laquelle nous avons décrit de manière exhaustive nos essais et tous les résultats susmentionnés. La date de dépôt du 6 janvier 2007 a été accordée à cette demande, qui a été présentée sans revendications.

Iris, qui s'occupait de nos demandes de brevet, a déposé une demande de brevet européen 07 77777.7 (EP1) revendiquant la priorité de GB1. La demande EP1, dont la date de dépôt est le 20 décembre 2007, a été présentée avec une seule revendication, relative à des compositions comprenant des appâts connus pour limaces et escargots, un adhésif, et un composé contenant du cuivre, choisi parmi les escargines, ou le slugbanite, ou les deux à la fois. GB1 a été abandonnée par la suite, sans avoir été publiée.

Après avoir déposé EP1, Iris a remarqué qu'elle n'avait pas revendiqué le procédé pour recouvrir les pots, ni les pots recouverts proprement dits, et elle a donc déposé deux autres demandes, à savoir 08 00001.1 (EP2) et 08 00002.2 (EP3), qui ont toutes deux la date de dépôt du 7 janvier 2008.

- EP2 a été déposée avec une seule revendication, relative à un procédé pour recouvrir au moins une partie de la surface du pot avec des compositions comprenant des composés qui contiennent du cuivre, et qui sont choisis parmi les escargines, ou le slugbanite, ou les deux à la fois.
- EP3 a été déposée avec deux revendications, une revendication indépendante relative à des pots recouverts au moins en partie de compositions comprenant des composés qui contiennent du cuivre, et qui sont choisis parmi les escargines, ou le slugbanite, ou les deux à la fois, et une revendication dépendante portant sur l'endroit spécifique du revêtement, à savoir une bande située à un niveau compris entre un quart et trois quarts de la hauteur du pot.

Iris n'a pas eu de difficulté pour préparer les revendications figurant dans EP1, EP2 et EP3, car elle a pu utiliser des paragraphes de la description de GB1.

Chaque demande contenait une description identique à celle de GB1 ; les taxes de dépôt et de recherche, toutes les taxes de désignation et d'extension ainsi que les taxes d'examen ont été acquittées pour les trois demandes. EP2 et EP3 revendiquent aussi la priorité de GB1.

Aucun document pertinent n'a été trouvé dans les rapports de recherche, et EP1 ainsi que EP3 ont donné lieu, le 1^{er} mars 2009, à la délivrance d'un brevet sans avoir été modifiées. La semaine dernière, une notification au titre de la règle 71(3) CBE a été émise pour EP2, indiquant que la demande telle que déposée était acceptée.

A la fin 2007, nous avons constaté un problème potentiel, étant donné que certains des pots recouverts qui avaient été soumis à nos essais ne tuaient pas les limaces et les escargots. Nous nous sommes vite aperçus que le problème était lié au slugbanite utilisé. Il semble que la composition des minéraux peut varier, et il est notoire que le slugbanite se présente sous quatre formes, à savoir A, B, C et D. Nous avons remarqué que le slugbanite-A et le slugbanite-B peuvent chacun éliminer les limaces et les escargots, mais que ce n'était pas le cas du slugbanite-C et du slugbanite-D. Les exemples indiqués dans la demande GB1 se référaient au slugbanite provenant de la mine de Hosta la Vista, laquelle était citée comme la source du slugbanite. La mine de Hosta la Vista ne produit que du slugbanite-A, qui est traditionnellement utilisé pour le polissage des cuvettes de toilettes, mais nous n'avons toutefois pas mentionné nommément le slugbanite-A. A ce moment, nous avons également découvert un procédé particulièrement efficace pour préparer du slugbanite finement broyé, utilisé dans les compositions destinées à tuer les limaces et les escargots.

Comme nous ne voulions pas compliquer le traitement d'EP1, d'EP2 et d'EP3, nous n'avons pas mentionné l'absence d'effet du slugbanite-C et du slugbanite-D dans ces demandes, mais nous avons en revanche déposé la demande de brevet britannique n° 08 01234.6 (GB2), décrivant des compositions pour tuer limaces et escargots, qui étaient similaires aux compositions décrites dans GB1 et comprenaient du slugbanite-B seul, ou combiné aux escargines. La description était similaire à celle de GB1, mais la référence au slugbanite provenant de la mine de Hosta la Vista avait été remplacée par une référence au slugbanite-B, et le procédé de préparation du slugbanite destiné à être utilisé dans les compositions était décrit. La date de dépôt du 3 janvier 2008 a été attribuée à cette demande, qui a été déposée sans revendications ni dessins.

GB1, GB2, EP1, EP2 et EP3 ont toutes été déposées au nom de Silybum Horticultural Limited.

J'ai demandé à Iris de protéger cette invention en Europe, y compris en Albanie, et comme nous souhaitions une protection aux Etats-Unis, une demande internationale de brevet contenant la même description que celle de GB2 a été préparée, mentionnant Silybum Horticultural Limited en tant que demandeur pour tous les pays autres que les Etats-Unis, et indiquant Iris et moi-même comme demandeurs pour les Etats-Unis et inventeurs pour tous les pays. La demande internationale a été signée et datée du 24 décembre 2008, et mise sous enveloppe afin d'être envoyée par courrier à l'OEB ; nous avons indépendamment ordonné le paiement des taxes sur un compte de l'OEB, qui a été crédité du montant correspondant à la mi-janvier 2009.

En vérifiant cette semaine notre bureau du courrier, nous avons cependant constaté que l'enveloppe contenant la demande avait glissé derrière un bureau et qu'elle n'avait jamais été postée. Notre secrétaire, Daphné Burkwood, est bouleversée car elle fait partie du personnel depuis la création de notre société. Elle est extrêmement fiable et nous n'avons jamais connu d'incident de ce type auparavant. Je vous donnerai l'enveloppe et une copie des documents de la demande lors de notre rencontre.

Cette question est très importante, car j'ai été contactée la semaine dernière par Big Farma, une société américaine d'agrochimie dont le site de production européen est en Albanie. Le courrier de Big Farma m'informe que cette société a déposé une demande internationale de brevet PCT/US2006/99999 (PCT-BF) protégeant les escargines. Après vérification, il s'est avéré que PCT-BF a été déposée le 15 décembre 2006 sans revendiquer de priorité, et qu'elle a été publiée en août 2008. Apparemment, le rapport de recherche n'est pas encore disponible. Cette demande décrit et revendique des compositions contenant des composés organo-cuivre et un adhésif destinés à être utilisés pour tuer les limaces et les escargots, et divulgue les escargines dans l'un des exemples. PCT-BF expose aussi des procédés pour recouvrir des pots, ainsi que des pots recouverts, mais ne divulgue que le recouvrement de l'intégralité du pot, ou du bord du pot. PCT-BF ne divulgue pas l'utilisation d'appâts pour limaces et escargots dans les compositions.

Je rencontre aujourd'hui, à leur demande, des représentants de Big Farma. Cette société peut représenter une formidable occasion de commercialiser notre invention. Toutefois, je m'inquiète de ce qu'ils veuillent utiliser PCT-BF pour nous attaquer. Cet entretien me permettra de découvrir les intentions de Big Farma, mais je vous saurais gré de préparer, pour notre discussion à mon retour, une note :

1. faisant le point sur la situation actuelle de nos brevets européens et demandes de brevet européen (comme je voyagerai jusqu'à la fin juillet, veuillez nous indiquer les démarches que nous devrons entreprendre dans les cinq prochains mois pour la bonne tenue des dossiers) ;
2. faisant le point sur la brevetabilité et sur les problèmes qui se posent à votre avis en ce qui concerne nos brevets européens et nos demandes de brevet européen;
3. déterminant si et comment ils/elles peuvent être améliorés ;
4. clarifiant la question de savoir si nous pouvons rétablir la demande PCT, couvrant tout l'objet de GB2, qu'Iris Stylosa n'a pas déposée ;
5. nous conseillant quant à la stratégie à suivre à l'égard de Big Farma [nous devons savoir ce qu'il faut faire dans le cas où elle se montre agressive, ou dans celui où elle veut coopérer].

Une lettre de confirmation de ce fax avec des copies de GB1 et GB2 vous a été envoyée. Nous avons la garantie que vous en aurez réception cette après-midi.

Le présent fax vous donne pouvoir afin de prendre toute mesure qui vous semblera appropriée pour protéger nos intérêts jusqu'à notre réunion de la semaine prochaine. Veuillez noter que nos bureaux seront fermés jusqu'à la fin de la semaine prochaine, et que je ne serai moi-même pas joignable pendant les trois prochains jours. Je vous saurais donc gré d'attendre notre réunion pour me faire part de toute demande de renseignements ou de documents supplémentaires dont vous avez besoin.

Angelica Gigas".

Annexe 1

2007

janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
lun. 01	jeu. 01	jeu. 01	dim. 01	mar. 01	ven. 01	dim. 01	mer. 01	sam. 01	lun. 01	jeu. 01	sam. 01
mar. 02	ven. 02	ven. 02	lun. 02	mer. 02	sam. 02	lun. 02	jeu. 02	dim. 02	mar. 02	ven. 02	dim. 02
mer. 03	sam. 03	sam. 03	mar. 03	jeu. 03	dim. 03	mar. 03	ven. 03	lun. 03	mer. 03	sam. 03	lun. 03
jeu. 04	dim. 04	dim. 04	mer. 04	ven. 04	lun. 04	mer. 04	sam. 04	mar. 04	jeu. 04	dim. 04	mar. 04
ven. 05	lun. 05	lun. 05	jeu. 05	sam. 05	mar. 05	jeu. 05	dim. 05	mer. 05	ven. 05	lun. 05	mer. 05
sam. 06	mar. 06	mar. 06	ven. 06	dim. 06	mer. 06	ven. 06	lun. 06	jeu. 06	sam. 06	mar. 06	jeu. 06
dim. 07	mer. 07	mer. 07	sam. 07	lun. 07	jeu. 07	sam. 07	mar. 07	ven. 07	dim. 07	mer. 07	ven. 07
lun. 08	jeu. 08	jeu. 08	dim. 08	mar. 08	ven. 08	dim. 08	mer. 08	sam. 08	lun. 08	jeu. 08	sam. 08
mar. 09	ven. 09	ven. 09	lun. 09	mer. 09	sam. 09	lun. 09	jeu. 09	dim. 09	mar. 09	ven. 09	dim. 09
mer. 10	sam. 10	sam. 10	mar. 10	jeu. 10	dim. 10	mar. 10	ven. 10	lun. 10	mer. 10	sam. 10	lun. 10
jeu. 11	dim. 11	dim. 11	mer. 11	ven. 11	lun. 11	mer. 11	sam. 11	mar. 11	jeu. 11	dim. 11	mar. 11
ven. 12	lun. 12	lun. 12	jeu. 12	sam. 12	mar. 12	jeu. 12	dim. 12	mer. 12	ven. 12	lun. 12	mer. 12
sam. 13	mar. 13	mar. 13	ven. 13	dim. 13	mer. 13	ven. 13	lun. 13	jeu. 13	sam. 13	mar. 13	jeu. 13
dim. 14	mer. 14	mer. 14	sam. 14	lun. 14	jeu. 14	sam. 14	mar. 14	ven. 14	dim. 14	mer. 14	ven. 14
lun. 15	jeu. 15	jeu. 15	dim. 15	mar. 15	ven. 15	dim. 15	mer. 15	sam. 15	lun. 15	jeu. 15	sam. 15
mar. 16	ven. 16	ven. 16	lun. 16	mer. 16	sam. 16	lun. 16	jeu. 16	dim. 16	mar. 16	ven. 16	dim. 16
mer. 17	sam. 17	sam. 17	mar. 17	jeu. 17	dim. 17	mar. 17	ven. 17	lun. 17	mer. 17	sam. 17	lun. 17
jeu. 18	dim. 18	dim. 18	mer. 18	ven. 18	lun. 18	mer. 18	sam. 18	mar. 18	jeu. 18	dim. 18	mar. 18
ven. 19	lun. 19	lun. 19	jeu. 19	sam. 19	mar. 19	jeu. 19	dim. 19	mer. 19	ven. 19	lun. 19	mer. 19
sam. 20	mar. 20	mar. 20	ven. 20	dim. 20	mer. 20	ven. 20	lun. 20	jeu. 20	sam. 20	mar. 20	jeu. 20
dim. 21	mer. 21	mer. 21	sam. 21	lun. 21	jeu. 21	sam. 21	mar. 21	ven. 21	dim. 21	mer. 21	ven. 21
lun. 22	jeu. 22	jeu. 22	dim. 22	mar. 22	ven. 22	dim. 22	mer. 22	sam. 22	lun. 22	jeu. 22	sam. 22
mar. 23	ven. 23	ven. 23	lun. 23	mer. 23	sam. 23	lun. 23	jeu. 23	dim. 23	mar. 23	ven. 23	dim. 23
mer. 24	sam. 24	sam. 24	mar. 24	jeu. 24	dim. 24	mar. 24	ven. 24	lun. 24	mer. 24	sam. 24	lun. 24
jeu. 25	dim. 25	dim. 25	mer. 25	ven. 25	lun. 25	mer. 25	sam. 25	mar. 25	jeu. 25	dim. 25	mar. 25
ven. 26	lun. 26	lun. 26	jeu. 26	sam. 26	mar. 26	jeu. 26	dim. 26	mer. 26	ven. 26	lun. 26	mer. 26
sam. 27	mar. 27	mar. 27	ven. 27	dim. 27	mer. 27	ven. 27	lun. 27	jeu. 27	sam. 27	mar. 27	jeu. 27
dim. 28	mer. 28	mer. 28	sam. 28	lun. 28	jeu. 28	sam. 28	mar. 28	ven. 28	dim. 28	mer. 28	ven. 28
lun. 29		jeu. 29	dim. 29	mar. 29	ven. 29	dim. 29	mer. 29	sam. 29	lun. 29	jeu. 29	sam. 29
mar. 30		ven. 30	lun. 30	mer. 30	sam. 30	lun. 30	jeu. 30	dim. 30	mar. 30	ven. 30	dim. 30
mer. 31		sam. 31		jeu. 31		mar. 31	ven. 31		mer. 31		lun. 31

Tage / Days / Jours	München Munich	Den Haag The Hague La Haye	Berlin
Neujahr – New Year's Day – Nouvel An	01.01.2007	x	x
Karfreitag – Good Friday – Vendredi Saint	06.04.2007	x	x
Ostermontag – Easter Monday – Lundi de Pâques	09.04.2007	x	x
Nationalfeiertag – National Holiday – Fête nationale	30.04.2007	x	
Maifeiertag – May Day – Fête du Travail	01.05.2007	x	x
Christi Himmelfahrt – Ascension Day – Ascension	17.05.2007	x	x
Pfingstmontag – Whit Monday – Lundi de Pentecôte	28.05.2007	x	x
Fronleichnam – Corpus Christi – Fête-Dieu	07.06.2007	x	
Mariä Himmelfahrt – Assumption Day – Assomption	15.08.2007	x	
Tag der deutschen Einheit – Day of German Unity – Fête nationale	03.10.2007	x	x
Allerheiligen – All Saints' Day – Toussaint	01.11.2007	x	
Heiliger Abend – Christmas Eve – Veille de Noël	24.12.2007	x	x
1. Weihnachtstag – Christmas Day – Noël	25.12.2007	x	x
2. Weihnachtstag – Boxing Day – Lendemain de Noël	26.12.2007	x	x
Silvester – New Year's Eve – Saint-Sylvestre	31.12.2007	x	x

Annexe 2

2008

janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
mar. 01	ven. 01	sam. 01	mar. 01	jeu. 01	dim. 01	mar. 01	ven. 01	lun. 01	mer. 01	sam. 01	lun. 01
mer. 02	sam. 02	dim. 02	mer. 02	ven. 02	lun. 02	mer. 02	sam. 02	mar. 02	jeu. 02	dim. 02	mar. 02
jeu. 03	dim. 03	lun. 03	jeu. 03	sam. 03	mar. 03	jeu. 03	dim. 03	mer. 03	ven. 03	lun. 03	mer. 03
ven. 04	lun. 04	mar. 04	ven. 04	dim. 04	mer. 04	ven. 04	lun. 04	jeu. 04	sam. 04	mar. 04	jeu. 04
sam. 05	mar. 05	mer. 05	sam. 05	lun. 05	jeu. 05	sam. 05	mar. 05	ven. 05	dim. 05	mer. 05	ven. 05
dim. 06	mer. 06	jeu. 06	dim. 06	mar. 06	ven. 06	dim. 06	mer. 06	sam. 06	lun. 06	jeu. 06	sam. 06
lun. 07	jeu. 07	ven. 07	lun. 07	mer. 07	sam. 07	lun. 07	jeu. 07	dim. 07	mar. 07	ven. 07	dim. 07
mar. 08	ven. 08	sam. 08	mar. 08	jeu. 08	dim. 08	mar. 08	ven. 08	lun. 08	mer. 08	sam. 08	lun. 08
mer. 09	sam. 09	dim. 09	mer. 09	ven. 09	lun. 09	mer. 09	sam. 09	mar. 09	jeu. 09	dim. 09	mar. 09
jeu. 10	dim. 10	lun. 10	jeu. 10	sam. 10	mar. 10	jeu. 10	dim. 10	mer. 10	ven. 10	lun. 10	mer. 10
ven. 11	lun. 11	mar. 11	ven. 11	dim. 11	mer. 11	ven. 11	lun. 11	jeu. 11	sam. 11	mar. 11	jeu. 11
sam. 12	mar. 12	mer. 12	sam. 12	lun. 12	jeu. 12	sam. 12	mar. 12	ven. 12	dim. 12	mer. 12	ven. 12
dim. 13	mer. 13	jeu. 13	dim. 13	mar. 13	ven. 13	dim. 13	mer. 13	sam. 13	lun. 13	jeu. 13	sam. 13
lun. 14	jeu. 14	ven. 14	lun. 14	mer. 14	sam. 14	lun. 14	jeu. 14	dim. 14	mar. 14	ven. 14	dim. 14
mar. 15	ven. 15	sam. 15	mar. 15	jeu. 15	dim. 15	mar. 15	ven. 15	lun. 15	mer. 15	sam. 15	lun. 15
mer. 16	sam. 16	dim. 16	mer. 16	ven. 16	lun. 16	mer. 16	sam. 16	mar. 16	jeu. 16	dim. 16	mar. 16
jeu. 17	dim. 17	lun. 17	jeu. 17	sam. 17	mar. 17	jeu. 17	dim. 17	mer. 17	ven. 17	lun. 17	mer. 17
ven. 18	lun. 18	mar. 18	ven. 18	dim. 18	mer. 18	ven. 18	lun. 18	jeu. 18	sam. 18	mar. 18	jeu. 18
sam. 19	mar. 19	mer. 19	sam. 19	lun. 19	jeu. 19	sam. 19	mar. 19	ven. 19	dim. 19	mer. 19	ven. 19
dim. 20	mer. 20	jeu. 20	dim. 20	mar. 20	ven. 20	dim. 20	mer. 20	sam. 20	lun. 20	jeu. 20	sam. 20
lun. 21	jeu. 21	ven. 21	lun. 21	mer. 21	sam. 21	lun. 21	jeu. 21	dim. 21	mar. 21	ven. 21	dim. 21
mar. 22	ven. 22	sam. 22	mar. 22	jeu. 22	dim. 22	mar. 22	ven. 22	lun. 22	mer. 22	sam. 22	lun. 22
mer. 23	sam. 23	dim. 23	mer. 23	ven. 23	lun. 23	mer. 23	sam. 23	mar. 23	jeu. 23	dim. 23	mar. 23
jeu. 24	dim. 24	lun. 24	jeu. 24	sam. 24	mar. 24	jeu. 24	dim. 24	mer. 24	ven. 24	lun. 24	mer. 24
ven. 25	lun. 25	mar. 25	ven. 25	dim. 25	mer. 25	ven. 25	lun. 25	jeu. 25	sam. 25	mar. 25	jeu. 25
sam. 26	mar. 26	mer. 26	sam. 26	lun. 26	jeu. 26	sam. 26	mar. 26	ven. 26	dim. 26	mer. 26	ven. 26
dim. 27	mer. 27	jeu. 27	dim. 27	mar. 27	ven. 27	dim. 27	mer. 27	sam. 27	lun. 27	jeu. 27	sam. 27
lun. 28	jeu. 28	ven. 28	lun. 28	mer. 28	sam. 28	lun. 28	jeu. 28	dim. 28	mar. 28	ven. 28	dim. 28
mar. 29	ven. 29	sam. 29	mar. 29	jeu. 29	dim. 29	mar. 29	ven. 29	lun. 29	mer. 29	sam. 29	lun. 29
mer. 30		dim. 30	mer. 30	ven. 30	lun. 30	mer. 30	sam. 30	mar. 30	jeu. 30	dim. 30	mar. 30
jeu. 31		lun. 31		sam. 31		jeu. 31	dim. 31		ven. 31		mer. 31

Tage/Days/Jours	München Munich	Den Haag The Hague	Berlin
Neujahr - New Year's Day - Nouvel An	01.01.08	x	x
Karfreitag - Good Friday - Vendredi Saint	21.03.08	x	x
Ostermontag - Easter Monday - Lundi de Pâques	24.03.08	x	x
Nationalfeiertag - National Holiday - Fête Nationale	30.04.08		x
Maifeiertag - May Day - Fête du Travail	01.05.08	x	x
Christi Himmelfahrt - Ascension Day - Ascension	01.05.08	x	x
Tag der Befreiung - Liberation Day - Journée de la Libération	05.05.08		x
Pfingstmontag - Whit Monday - Lundi de Pentecôte	12.05.08	x	x
Fronleichnam - Corpus Christi - Fête-Dieu	22.05.08	x	
Mariä Himmelfahrt - Assumption Day - Assomption	15.08.08	x	
Tag der Deutschen Einheit - Day of German Unity - Fête Nationale	03.10.08	x	x
Heiliger Abend - Christmas Eve - Veille de Noël	24.12.08	x	x
1. Weihnachtstag - Christmas Day - Noël	25.12.08	x	x
2. Weihnachtstag - Boxing Day - Lendemain de Noël	26.12.08	x	x
Silvester - New Year's Eve - Saint-Sylvestre	31.12.08	x	x

Annexe 3

2009

janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
jeu. 01	dim. 01	dim. 01	mer. 01	ven. 01	lun. 01	mer. 01	sam. 01	mar. 01	jeu. 01	dim. 01	mar. 01
ven. 02	lun. 02	lun. 02	jeu. 02	sam. 02	mar. 02	jeu. 02	dim. 02	mer. 02	ven. 02	lun. 02	mer. 02
sam. 03	mar. 03	mar. 03	ven. 03	dim. 03	mer. 03	ven. 03	lun. 03	jeu. 03	sam. 03	mar. 03	jeu. 03
dim. 04	mer. 04	mer. 04	sam. 04	lun. 04	jeu. 04	sam. 04	mar. 04	ven. 04	dim. 04	mer. 04	ven. 04
lun. 05	jeu. 05	jeu. 05	dim. 05	mar. 05	ven. 05	dim. 05	mer. 05	sam. 05	lun. 05	jeu. 05	sam. 05
mar. 06	ven. 06	ven. 06	lun. 06	mer. 06	sam. 06	lun. 06	jeu. 06	dim. 06	mar. 06	ven. 06	dim. 06
mer. 07	sam. 07	sam. 07	mar. 07	jeu. 07	dim. 07	mar. 07	ven. 07	lun. 07	mer. 07	sam. 07	lun. 07
jeu. 08	dim. 08	dim. 08	mer. 08	ven. 08	lun. 08	mer. 08	sam. 08	mar. 08	jeu. 08	dim. 08	mar. 08
ven. 09	lun. 09	lun. 09	jeu. 09	sam. 09	mar. 09	jeu. 09	dim. 09	mer. 09	ven. 09	lun. 09	mer. 09
sam. 10	mar. 10	mar. 10	ven. 10	dim. 10	mer. 10	ven. 10	lun. 10	jeu. 10	sam. 10	mar. 10	jeu. 10
dim. 11	mer. 11	mer. 11	sam. 11	lun. 11	jeu. 11	sam. 11	mar. 11	ven. 11	dim. 11	mer. 11	ven. 11
lun. 12	jeu. 12	jeu. 12	dim. 12	mar. 12	ven. 12	dim. 12	mer. 12	sam. 12	lun. 12	jeu. 12	sam. 12
mar. 13	ven. 13	ven. 13	lun. 13	mer. 13	sam. 13	lun. 13	jeu. 13	dim. 13	mar. 13	ven. 13	dim. 13
mer. 14	sam. 14	sam. 14	mar. 14	jeu. 14	dim. 14	mar. 14	ven. 14	lun. 14	mer. 14	sam. 14	lun. 14
jeu. 15	dim. 15	dim. 15	mer. 15	ven. 15	lun. 15	mer. 15	sam. 15	mar. 15	jeu. 15	dim. 15	mar. 15
ven. 16	lun. 16	lun. 16	jeu. 16	sam. 16	mar. 16	jeu. 16	dim. 16	mer. 16	ven. 16	lun. 16	mer. 16
sam. 17	mar. 17	mar. 17	ven. 17	dim. 17	mer. 17	ven. 17	lun. 17	jeu. 17	sam. 17	mar. 17	jeu. 17
dim. 18	mer. 18	mer. 18	sam. 18	lun. 18	jeu. 18	sam. 18	mar. 18	ven. 18	dim. 18	mer. 18	ven. 18
lun. 19	jeu. 19	jeu. 19	dim. 19	mar. 19	ven. 19	dim. 19	mer. 19	sam. 19	lun. 19	jeu. 19	sam. 19
mar. 20	ven. 20	ven. 20	lun. 20	mer. 20	sam. 20	lun. 20	jeu. 20	dim. 20	mar. 20	ven. 20	dim. 20
mer. 21	sam. 21	sam. 21	mar. 21	jeu. 21	dim. 21	mar. 21	ven. 21	lun. 21	mer. 21	sam. 21	lun. 21
jeu. 22	dim. 22	dim. 22	mer. 22	ven. 22	lun. 22	mer. 22	sam. 22	mar. 22	jeu. 22	dim. 22	mar. 22
ven. 23	lun. 23	lun. 23	jeu. 23	sam. 23	mar. 23	jeu. 23	dim. 23	mer. 23	ven. 23	lun. 23	mer. 23
sam. 24	mar. 24	mar. 24	ven. 24	dim. 24	mer. 24	ven. 24	lun. 24	jeu. 24	sam. 24	mar. 24	jeu. 24
dim. 25	mer. 25	mer. 25	sam. 25	lun. 25	jeu. 25	sam. 25	mar. 25	ven. 25	dim. 25	mer. 25	ven. 25
lun. 26	jeu. 26	jeu. 26	dim. 26	mar. 26	ven. 26	dim. 26	mer. 26	sam. 26	lun. 26	jeu. 26	sam. 26
mar. 27	ven. 27	ven. 27	lun. 27	mer. 27	sam. 27	lun. 27	jeu. 27	dim. 27	mar. 27	ven. 27	dim. 27
mer. 28	sam. 28	sam. 28	mar. 28	jeu. 28	dim. 28	mar. 28	ven. 28	lun. 28	mer. 28	sam. 28	lun. 28
jeu. 29			dim. 29	mer. 29	ven. 29	lun. 29	mer. 29	sam. 29	mar. 29	jeu. 29	dim. 29
ven. 30			lun. 30	jeu. 30	sam. 30	mar. 30	jeu. 30	dim. 30	mer. 30	ven. 30	lun. 30
sam. 31			mar. 31			ven. 31	lun. 31			sam. 31	
											jeu. 31

Tage / Days / Jours	München Munich	Den Haag The Hague La Haye	Berlin
Neujahr - New Year's Day - Nouvel An	01.01.2009	x	x
Brückentag - Bridging Day - Pont	02.01.2009	x	x
Heilige Drei Könige - Epiphany - Epiphanie	06.01.2009	x	
Karfreitag - Good Friday - Vendredi Saint	10.04.2009	x	x
Ostermontag - Easter Monday - Lundi de Pâques	13.04.2009	x	x
Nationalfeiertag - National Holiday - Fête nationale	30.04.2009		x
Maifeiertag - May Day - Fête du Travail	01.05.2009	x	x
Tag der Befreiung - Liberation Day - Journée de la Libération	05.05.2009		x
Christi Himmelfahrt - Ascension Day - Ascension	21.05.2009	x	x
Brückentag - Bridging Day - Pont	22.05.2009	x	x
Pfingstmontag - Whit Monday - Lundi de Pentecôte	01.06.2009	x	x
Fronleichnam - Corpus Christi - Fête-Dieu	11.06.2009	x	
Heiliger Abend - Christmas Eve - Vieille de Noël	24.12.2009	x	x
1. Weihnachtstag - Christmas Day - Noël	25.12.2009	x	x
Silvester - New Year's Eve - Saint-Sylvestre	31.12.2009	x	x